

## **Section de Paris 20 PDC**

Février 2011

# Prime d'équipe

La CFDT, accompagnée des autres O.S., a participé à une réunion durant laquelle la direction nous a présenté les résultats de la prime 2010, ainsi que les modalités de la prime d'équipe 2011. Nous avons appris également que 4 semaines de sécabilité estivale seraient mises en place...

#### Résultats Prime 2010 : Plus homogènes

| Eq. 1 – 262,50 € | Eq. 4 – 300 € | Eq. 7 – 300,00 € | Eq. 10 – 300,00 € |
|------------------|---------------|------------------|-------------------|
| Eq. 2 – 262,50 € | Eq. 5 – 300 € | Eq. 8 – 225,00 € | Eq. 11 – 300,00 € |
| Eq. 3 – 262,50 € | Eq. 6 – 300 € | Eq. 9 – 262,50 € | -                 |

Ces montants sont pour l'équipe en sachant qu'individuellement, ils peuvent-être pondérés suivant les cas (ATM, AI, notations...) Les primes sont comprises entre 225 € et 300 €. L'équipe 8 a vu sa prime baisser en raison d'un critère au seuil bas lors du 2é trimestre. Tous les agents éligibles à la prime la toucheront avec la paie de février. Pour les agents ayant bénéficié d'une dispense de distribution, ils toucheront la prime au prorata du nombre de jours de sortie.

La CFDT se satisfait de voir que la direction de Paris 20 vous enverra, comme l'an passé, un courrier vous expliquant individuellement le montant de votre prime.

Si ce montant ne semble pas correspondre à votre situation, n'hésitez pas à vous rapprochez de votre représentant CFDT.

Etant donné le choix qui a été fait sur la sécabilité, il est important que chaque agent connaisse la règle et sache qu'en acceptant « une sécable » par trimestre, la sur performance serait possible. C'est ainsi que les seuils pour les 1<sup>er</sup>, 2é et 4é trimestre ne serviront de « sur performance » qu'à ceux qui l'accepteraient...Toutefois il n'y aucune obligation.

La direction de Paris 20 nous a également annoncés, qu'il y aurait une sécabilité estivale de 4 semaines : du 25 juillet au 20 août 2011.

La CFDT fera face à ce choix d'organisation et demandera que cette période soit bien encadrée afin que l'été ne devienne pas la période la plus difficile de l'année notamment les jours de repos de cycles, où il faut assurer le travail à ...2. C'est pourquoi, il sera essentiel de revoir la direction de Paris 20 afin de bien fixer les limites des emports sur certains jours (recos, Tempost...), ou encore de revendiquer des compensations, de la même façon que nous l'avions fait l'an passé, en tenant compte en plus des commentaires des facteurs qui l'ont « subie » l'été dernier. Enfin, la CFDT souhaite que des CDD puissent être embauchés durant cette période.

Pour la CFDT, cette sécabilité estivale semble être devenue incontournable mais elle ne doit pas devenir une fatalité. Au contraire, l'été doit permettre aux facteurs de « souffler » durant ces semaines un peu plus « faibles »...à suivre

 $\longrightarrow$ 

#### Prime d'équipe 2011 : ça se complique!

Comme chaque début d'année dorénavant, la direction nous présente les nouveaux critères de la prime d'équipe. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça se complique, essentiellement d'ailleurs, sur des points non négociables localement! En effet, les ATM sont toujours pénalisés mais la règle a changé. Avant, on multipliait par 5 dés le 3é jour de maladie, aujourd'hui la poste souhaite combattre les « petits arrêts » et a « inventé » une règle assez hallucinante en multipliant par 5 les 2 premiers jours, puis de manière dégressive !!!

Un 3é critère national a été créé : Nombre d'accidents de travail ou de services avec arrêts. Ce choix est risqué, il faudra être très vigilant car les dérives auto disciplinaire sont possibles.

Enfin 1 AI enlève toute possibilité d'obtenir cette prime, il n'y en a pas eu sur Paris 20.

#### La direction nous a donc communiqué les critères pour l'année 2011 :

|                                      |   | Seuil<br>bas | Seuil<br>cible | Seuil<br>haut |  |
|--------------------------------------|---|--------------|----------------|---------------|--|
| 3 Nationaux : •Quartiers à découvert |   | 2            | 1              | 0             |  |
|                                      | •Nombre de jours sans FTV (1 <sup>er</sup> 2é-4é tr.)   | 0            | 0              | 1             |  |
|                                      | Nombre de jours sans FTV (3é tr.)                       | 18           | 22             | 23            |  |
|                                      | •Nombre d'accidents de travail avec arrêts              | 2            | 1              | 0             |  |
| 2 Locaux :                           |   |              |                |               |  |
| Piétonne                             | •Réclamations   | 4            | 3              | 2             |  |
|                                      | •Réclamations Réexpéditions (1 <sup>er</sup> 2é-4é tr.) | 9            | 8              | 7             |  |
|                                      | Réclamations Réexpéditions (3é tr.)                     | 14           | 12             | 10            |  |
| Chauffeurs                           | •Nombre d'accidents responsables                        | 2            | 1              | 0             |  |
|                                      | •Entretien du véhicule (1 <sup>er</sup> niveau)         | 1            | 2              | 3             |  |
|                                      |   |              |                |               |  |

Comme vous pouvez le constatez, les critères locaux, c'est-à-dire ceux sur lesquels la direction a la main, sont semblables à ceux de l'an passé.

La CFDT n'a jamais été pour cette prime, ne la trouvant pas assez juste, et aurait préféré une réelle augmentation des salaires pour tous. Or, elle se trouve être un élément de la rémunération et de ce fait devrait faire l'objet de négociations avec les OS, et ce notamment au niveau national, où l'on voit que chaque « priorité » du courrier se traduit par des critères plus auto disciplinaire que relevant du management (accidents de travail, ...) Alors oui cette prime existe et elle doit être une vraie récompense pour tous les efforts effectués. Cependant, rappelez-vous au début la Poste nous expliquait qu'il suffirait aux agents de faire leur travail comme ils le font habituellement pour obtenir les 300 € et qu'avec un petit effort de « sur - performance », ils bénéficieraient des 450 € !!! On est quand même loin de ces poncifs. Heureusement localement certains chefs d'établissement font en sorte de ne pas plus vous pénaliser !

C'est pour cette raison que la CFDT revendique une prime de vie chère de 200 € mensuel pour tous les facteurs franciliens.

### Ne restez pas isolés, Agissez collectivement avec la CFDT

Contact DJAFFER Rédha OUMEDJKANE Benjamin (0633007109)